

**DECISION DU PRESIDENT PRISE  
PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

**N°2023/24/**

**Objet** : demande de subvention au titre du Fonds Vert Ingénierie pour Elaborer et mettre en œuvre une gestion partagée des activités humaines (dont de loisirs) sur les sites naturels majeurs du territoire – projet inscrit dans le plan d'actions espace valléen Destination Chartreuse 2021-2027

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 05/04/2023 validant la programmation pour l'année 2023,

**DECIDE**

**Article 1 :**

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « Elaborer et mettre en œuvre une gestion partagée des activités humaines (dont de loisirs) sur les sites naturels majeurs du territoire » inscrit dans le plan d'actions de l'espace valléen Destination Chartreuse 2023 est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Chef de projet Espace valléen-responsable de la mission tourisme	42 490 €	Etat Fonds Vert Ingénierie	33 992 €
Prestation - expertise « capacité de charges de sites naturels »	45 000 €	Etat Fonds Vert Ingénierie	36 000 €
Chargé de projet en charge du déploiement – actualisation Géotrek-Géonature	82 965 €	Etat Fonds Vert Ingénierie	66 372 €
		Autofinancement PNR Chartreuse	34 091€
<b>TOTAL</b>	<b>170 455€</b>		<b>170 455€</b>

**Article 2**

L'Etat au titre du Fonds Vert Ingénierie sera sollicité en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,  
Le 19 avril 2023

Pour copie conforme

Le Président  
Dominique ESCARON


